



Commune municipale Orvin

Orvin, le 22 mai 2020

Ordre du jour de l'assemblée municipale du lundi 22 juin 2020 à 20h00 à la halle de gym d'Orvin

1. Elections des scrutateurs
2. Présentation et approbation des comptes 2019
3. Renouvellement du mandat de l'organe de vérification des comptes pour une période de deux ans (2020 – 2021)
4. Prendre connaissance des arrêtés de compte suivants :
 - Etude d'un projet de rénovation de l'école enfantine d'Orvin
 - Mise en place d'un silo à sel à L'Echelette
5. Discuter et approuver le règlement relatif aux bons de garde
6. Discuter et approuver les modifications du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences (CRC) et de la PCi du Jura bernois
7. Discuter, éventuellement approuver un crédit d'engagement pour le changement du système électronique de gestion des stations de pompage
8. Elections
 - a) maire (en remplacement de M. Marc-André Léchet, démissionnaire)
 - b) *d'un membre du conseil municipal (en cas d'élection d'un membre en tant que maire)*
9. Communications du conseil municipal
10. Divers

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Covid-19, l'assemblée municipale pourra être reportée à la date du mercredi 16 septembre 2020. Une communication officielle sera transmise aux citoyens.

Les comptes et le bilan 2019 ainsi que les règlements mentionnés au point 5 et 6 sont déposés au secrétariat municipal, trente jours avant l'assemblée municipale, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture des guichets et sur le site internet de la commune.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conseil municipal